

Séance du lundi 15 février 2016

20 heures 30

~~~~~

## PROCÈS VERBAL

L'an deux mil seize, le quinze février à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villars les Bois légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Fabrice BARUSSEAU, maire d'après les convocations faites le cinq février deux mil seize.

~~~~~

La séance a été publique

~~~~~

Présents : Mesdames GAUCHER Liane, KERMARREC Nathalie, COMBEAU Karine, Messieurs BARUSSEAU Fabrice, BEGEY Jean-Marie, ANDRÉ Laurent, Miguel TAUNAY et BONNEAU Bruno.

Absents : Mesdames Jeannine GROMADA (pouvoir à Liane GAUCHER), Emilie COUILLEAUD-TROCHUT (pouvoir à Laurent ANDRE) et Monsieur Francis VION (pouvoir à Fabrice BARUSSEAU).

Le secrétaire de la séance a été Liane GAUCHER.

=====

=== **Ordre du jour** ===

=====

- 1- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 09 décembre 2015**
- 2- **Avis sur le Schéma de Mutualisation**
- 3- **Projet de création d'un sentier d'interprétation**
- 4- **Indemnité des Elus**
- 5- **Adhésion 2016 au Groupement de Développement Forestier**
- 6- **Lutte contre les pigeons**
- 7- **Chauffage de la Salle des Fêtes**
- 8- **Point sur les travaux à la Salle des Fêtes**
- 9- **Questions diverses**

=====

### **1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 09 décembre 2015**

La lecture du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal en date du 09 décembre 2015 n'ayant donné lieu à aucune remarque, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **2) Avis sur le Schéma de Mutualisation**

La mutualisation des services répond à une obligation légale. Il s'agit de partager les services identiques de plusieurs collectivités. En ce qui concerne Villars les Bois, les collectivités concernées sont la Communauté d'agglomération de Saintes, la Mairie de Saintes, le Centre Communal d'Action Social de Saintes et les 36 communes membres (intranet, groupement de commandes, partage de matériel et de personnel...).

Ledit schéma, préalable à toute collaboration entre les collectivités, a été élaboré par les services de Communauté d'Agglomération de Saintes et transmis à la mi-décembre.

La loi de la réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 impose que les schémas de mutualisation de services soient créés avant la fin de l'année 2015.

Considérant que la situation politique actuelle de la communauté d'agglomération de Saintes ne permet pas d'envisager le regroupement de ces services dans de bonnes conditions ;

Vu que le schéma a été rédigé sans réelle concertation ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis défavorable sur le projet de schéma de mutualisation tel qu'il est présenté.

## **3) Projet de création d'un sentier d'interprétation**

Monsieur le Maire rappelle qu'une mission de service civique a été mise en place pour réaliser l'étude de ce projet. Le jeune engagé devra mener la concertation entre les personnes intéressées et partenaires (entreprises, associations, collectivités) et devra assurer le montage des dossiers administratifs et financiers.

Il rencontra les 6 candidats retenus vendredi 19 février 2016.

## **4) Indemnités des élus**

En application de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 1er janvier 2016, les indemnités de fonctions du maire des communes de moins de 1 000 habitants sont fixées automatiquement au taux maximal prévu par la loi soit à 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Or, la décision du conseil municipal en date du 28 mars 2014 portait ce taux à 13,60 %. Aussi pour se mettre en conformité avec la loi, le conseil municipal doit modifier cette délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints comme suit:

- Le Maire : 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Les adjoints : 5,28 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

## **5) Adhésion 2016 au Groupement de Développement Forestier**

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion de la commune à cette association qui fournit un travail important dans le cadre de l'organisation foncière du patrimoine forestier de département. Les techniciens se tiennent à la disposition des propriétaires pour leur

apporter des conseils techniques et financiers. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la commune au Groupement de Développement Forestier pour l'année 2016.

#### **6) Lutte contre les pigeons**

Suite à la précédente rencontre du conseil municipal, au cours de laquelle un devis pour la pose des grilles de protection aux ouvertures au clocher afin d'empêcher les pigeons d'entrer à l'intérieur et de nicher avait été étudié. Mais la proposition s'avérait trop élevée. Monsieur PEROT a transmis une nouvelle proposition pour un montant de 1 698 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis présenté et autorise Monsieur le Maire à passer commande des travaux.

#### **7) Chauffage de la Salle des Fêtes**

Il sera demandé à un électricien de fournir un devis pour la fourniture et la pose d'un appareil afin de remplacer celui défectueux.

#### **8) Point sur les travaux à la Salle des Fêtes**

L'évolution des travaux respecte le planning fixé. Deux avenants sont nécessaires pour les lots « Plomberie » et « Electricité ».

Concernant le lot « Electricité » : il n'avait pas été prévu de ventilation des locaux de type « VMC ». Le devis fourni par l'entreprise titulaire du marché « Electricité 17 » s'élève à 898,27 € HT (soit 1 077,92 € TTC).

Concernant le lot « Plomberie/Sanitaire », trois points amènent à la nécessité de souscrire un avenant :

- la solution envisagée de récupérer un chauffe-eau d'occasion n'est pas possible, il faut donc en acquérir un neuf, (911,62 € HT soit 1 093,94 € TTC)
- dans le devis d'origine, il a été omis la fourniture et la pose d'un plan de travail pour la pose des vasques, (114,96 € HT soit 137,95 € TTC)
- lors du creusement des tranchées, il a été découvert un nombre important de canalisations desservant l'alimentation en eau potable des bâtiments communaux (la salle des fêtes, la salle des associations, les 2 logements, l'atelier). Les divers repiquages effectués au fil des années en fonction des besoins ont entraîné un tel enchevêtrement qu'il est presque impossible de savoir quelle canalisation dessert quel bâtiment. Aussi, Monsieur le Maire propose de profiter des travaux pour remettre tout en ordre. (4 290,30 € HT soit 5 148,36 € TTC).

- Montant du marché avant les avenants : 72 646,68 € HT
- Récapitulatif des avenants : 6 215,15 € HT
- Nouveau montant du marché : 77 963,56 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les avenants proposés pour les lots « Electricité » et « Plomberie/Sanitaire » pour un montant total HT de 6 215,15 €.

## **9- Questions diverses**

### **9-1- Motion contre l'institution d'un droit de passage à l'entrée de l'île d'Oléron**

Dans le cadre de l'article L321-11 du code de l'environnement, le conseil communautaire de l'île d'Oléron a voté le 17 décembre 2014, la demande au conseil général de l'institution d'un droit départemental de passage. Dans le cadre de ce même article, c'est maintenant au Conseil départemental d'instituer ou non ce droit départemental de passage à l'entrée de l'île d'Oléron.

Considérant que l'institution d'un péage sur l'unique voie conduisant à l'île d'Oléron constitue une restriction de la liberté d'aller et venir inscrite dans la constitution de la République Française ;

Considérant la motivation exprimée par le président de la communauté de communes de l'île d'Oléron, à savoir que les recettes créées par ce droit départemental de passage payé par les usagers du pont, les résidents oléronais en étant exonérés, permettraient de compenser les baisses de dotation de l'état à la collectivité d'Oléron ;

Considérant que les baisses de dotation de l'état concernent toutes les collectivités locales de France et qu'une collectivité donnée impose aux contribuables des autres collectivités de payer l'impôt en lieu et place de ses propres contribuables constitue une rupture d'égalité devant la charge publique, et s'apparente à un retour de l'octroi ;

Considérant qu'aucune étude n'a été faite pour mesurer les conséquences de la mise en place de ce péage sur la fréquentation touristique non seulement de l'île d'Oléron mais des communes de Charente Maritime ;

Considérant que la gratuité du pont depuis 24 ans a permis l'établissement de relations de toutes natures entre les entreprises, les associations et les résidents continentaux et ceux de l'île d'Oléron et qu'aucune étude n'a été réalisée pour mesurer l'impact de la mise en place d'un péage sur ces relations ;

Le conseil municipal de la commune de Villars les Bois, à l'unanimité des membres présents et représentés, demande au Conseil Départemental de Charente-Maritime de ne pas instituer le Droit départemental de passage à l'entrée de l'île d'Oléron.

### **9-2- Renouvellement du contrat d'assurance contre les risques statutaires**

Monsieur le Maire expose l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Charente-Maritime peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : Décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, Maternité-Paternité-Adoption ;
- agent non affiliés à la CNRACL : Accident du travail, maladie professionnelle, maladie grave, maladie ordinaire, Maternité-Paternité-Adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- durée du contrat : 4 ans avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- régime du contrat : capitalisation.

#### 9-3- Point sur les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable

Les travaux se poursuivent comme prévu, par le secteur de Chez Bompain, malgré les mauvaises conditions climatiques. Il y a eu un dégât des eaux dans une maison de Popegrain, à déplorer mais qui a été très bien géré par le chef de chantier de l'entreprise qui intervient. Les routes seront remises en état dès la fin des travaux.

#### 9-4- Demande de radar automatique Chez Bruneaud

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait demandé aux services de la préfecture d'étudier la possibilité de mettre en place un radar automatique au lieu-dit Chez Bruneaud. Par courrier du 02 décembre 2015, Monsieur le Préfet assure que le déploiement de ce dispositif sera étudié dans le courant de l'année 2016.

#### 9-5- Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

La mairie de Saintes indique qu'il y a possibilité de faire reconnaître le territoire de la commune en l'état de catastrophe naturelle pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2015 pour le phénomène de retrait et gonflement des argiles souterrains. Monsieur le Maire demande si des administrés ont signalé l'apparition de fissures sur leurs habitations. Aucune personne ne s'étant manifestée, il est décidé de ne pas donner suite.

#### 9-6- Réclamation d'un propriétaire de bois

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Daniel BOURREAU, propriétaire de bois sur la commune lui a adressé un courrier de réclamation concernant des dégâts que la commune aurait fait sur une de ses parcelles cadastrée AL 204.

En effet, c'est en broyant le chemin rural qui jouxte la parcelle que l'agent aurait débordé sur celle-ci, lésant Monsieur BOURREAU d'une partie de son bois. Cependant, ce chemin ayant toujours existé à cet endroit, il apparaît improbable que les limites en aient été déplacées.

#### 9-7- Travaux logement 5 rue de l'Eglise

Monsieur le Maire présente un devis établi par les établissements ANDRE Bernard pour le remplacement de deux paires de volets au logement 5 rue de l'Eglise. Il s'élève à 814 € TTC. Avis favorable.

#### 9-8- Demande de l'association Arts-Terre

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'association Arts-Terre organise le 11 juin prochain une représentation théâtrale avec la compagnie « Caboch'art ». Ils demandent l'autorisation d'utiliser l'espace communal de Font-Robert autour du lavoir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à l'utilisation de l'espace communal autour du lavoir de Font-Robert par l'association Arts-Terre pour le samedi 11 juin 2016.

#### 9-9- Présentation de logo

Monsieur le Maire présente quatre propositions logos réalisées par Marie BEGEY pour personnaliser les outils de communication de la Mairie.

- Proposition 1 : 1 voix
- Proposition 2 : 2 voix
- Proposition 3 : 0 voix
- Proposition 4 : 4 voix

La proposition 4 est retenue.

#### 9-10- aménagement du parking de la salle des fêtes

Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée pour abattre 4 arbres sur le parking de la salle des fêtes.

Considérant que les arbres gênent le stationnement, le conseil municipal, après en avoir délibéré donne un avis favorable à l'abattage de 4 arbres sur le parking de la salle des fêtes.

#### 9-11- autres observations

##### \* Jean-Marie BEGEY

- informe que la prochaine réunion de la commission des finances élargie à tout le conseil est prévue pour le jeudi 24 mars à 18h30. L'ordre du jour est la préparation du budget.

##### \* Miguel TAUNAY

- il faut trouver une solution pour sécuriser la circulation à l'intersection entre la rue de Font-Robert et la rue des Grelots. Le miroir qui a été installé n'améliore que partiellement la visibilité. De plus, il faut le remplacer tous les 5 ans environ car il s'abîme. Il propose d'organiser une réunion de concertation entre les habitants du secteur pour éventuellement mettre en place un sens unique. Avis favorable du conseil.

- Dresse le bilan positif de « l'arbre de Noël » organisé en commun avec la commune de Migron.

- Les Nuits Romanes seront organisées à Migron pour cette année 2016. Il a proposé l'aide de la commune de Villars les Bois.

##### \* Bruno BONNEAU

- demande si à l'instar de l'année dernière, il est prévu d'organiser une soirée théâtrale. Monsieur le Maire répond par la positive. La troupe « Emporte Pièce » revient le 15 avril à la salle des fêtes à l'occasion d'une soirée organisée par le Foyer Rural.

##### \* Liane GAUCHER

- demande l'autorisation d'utiliser du désherbant naturel pour traiter les terrains communaux. Avis favorable du conseil municipal.

- demande s'il est possible de déplacer la borne de récupération des textiles pour des raisons esthétiques. L'association « Le Relais » qui gère cet équipement sera consultée.

- remercie pour la fabrication et la pose de la pancarte indiquant la table d'orientation.

- demande s'il est possible de trouver les propriétaires des parcelles de bois qui longent de part et d'autre le chemin rural n°8 (qui commence en face de la mairie et rejoint la route départementale 731 en passant par chez Bompain). En effet, plusieurs branches et arbres risquent de tomber sur le sentier qui est emprunté par les randonneurs. Le repérage sera fait.

\* Nathalie KERMARREC

- demande quand est prévu de boucher les trous dans les routes. Travaux programmés début mars avec les services du SIVOM.

\* Fabrice BARUSSEAU

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Monsieur Jérémy OSINSKI, employé pour 3 ans en Contrat Avenir depuis la fin de l'année 2014 ne donne pas satisfaction. Il montre de la bonne volonté mais a du mal à respecter les consignes et ne prend pas d'initiative. Son contrat ne pourra pas être pérennisé s'il n'y a pas d'amélioration.

- informe que logement à louer à Montbergère – 18 rue du Lavoir a été visité par des candidats qui semblent intéressés pour le louer dès le 1<sup>er</sup> mars. A suivre.

- signale que pour demander le déplacement ou la création d'un arrêt de ramassage scolaire, il faut adresser un courrier au service Transport Scolaire du Conseil Départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 23h00 et ont signé au registre les membres présents.